

Le 29 mai 2018,

Madame, Monsieur le Maire, Cher(e) Collègue,

J'ai le plaisir de vous adresser la nouvelle édition de la lettre-télécopie d'information de l'*Association des Maires Franciliens* ; votre rendez-vous mensuel avec l'actualité pour nos communes.

- **Du nouveau pour les polices municipales** : les policiers municipaux peuvent désormais accéder directement au Système des immatriculations de véhicules et au Système national des permis de conduire. Cet accès ne pourra toutefois se faire que dans des limites strictes : « *Aux seules fins d'identifier les auteurs des infractions qu'ils sont habilités à constater* ». Jusqu'à maintenant, l'accès aux informations contenues dans ces fichiers ne pouvait se faire que de manière indirecte, via les forces de police ou de gendarmeries nationales.

- **RGPD, c'est parti** : le nouveau règlement européen sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai. Son ambition est de renforcer les droits des personnes et de mieux protéger les données des administrés (nom, prénom, adresse mail, numéro de sécurité sociale, géolocalisation...). Pour aider les collectivités locales, la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) a publié un guide en six étapes à retrouver sur son site internet. La mesure la plus urgente, si jamais elle n'était pas encore engagée, consiste à désigner un délégué à la protection des données (en remplacement du correspondant informatique et liberté), avec la possibilité de mutualiser ce poste à une échelle supra communale.

- **L'Ile-de-France en manque de médecins** : La Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et de la statistique) a publié hier un panorama de l'implantation médicale en France. Malgré l'augmentation notable du nombre de médecins (+ 10 000 depuis 2012), les inégalités d'accès au soin ne diminuent pas pour autant. Il y avait au 1er janvier dernier quelque 226 000 médecins en France, dont 103 000 généralistes. Parmi les régions les plus touchées par la sous-densité, l'Île-de-France figure malheureusement en bonne place. Car, contrairement aux idées reçues, la sous-densité ne touche pas que les communes rurales isolées. Elle est aussi bien présente dans les banlieues pauvres des grandes agglomérations. À preuve : un million de personnes (soit 18 % des habitants des communes sous-denses) sont situées en banlieue parisienne.

- **Indices** : A la date du 28 mai 2018, le cours de l'indice Euribor 3M est de -0.323, l'indice Euribor 6M est de -0.271 et l'indice Euribor 12M est de -0.188. Le dernier indice BT 01 connu est celui de février 2018, publié au Journal Officiel du 16 mai 2018. Il est de 108.3. Enfin, l'indice 1022 (ancien 1015) est de 3847,57€ au 01/02/2017.



François PELLETANT
Maire de Linas (91)
Président des Maires Franciliens